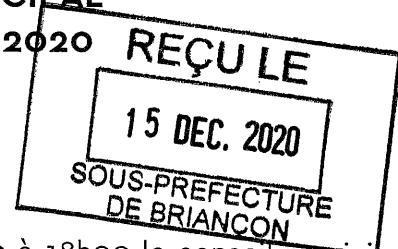




7-5-1 papier

N° DEL 2020.12.09/173

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS N°6
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 DÉCEMBRE 2020**



Thème : CULTURE

Objet : Programme national action cœur de ville : projet de tiers lieu solidaire dans la chapelle des pénitents noirs : Étude de faisabilité – Demandes de subventions

Convocation :

Date : 03/12/2020

Affichage : 03/12/2020

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 33

Le **mercredi 9 décembre 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1^{er} étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA**.

Étaient Présents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN.

Étaient représentés :

Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Catherine VALDENAIRE ;
Sandrine CORDIER donne pouvoir à Catherine VALDENAIRE ;
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

Absents excusés :

Brigitte LASSERRE, Sandrine CORDIER, Florian DAZIN.

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

Rapporteur : Catherine VALDENNAIRE

Par délibération n° 2020.06.03/061, le conseil municipal a décidé de lancer un projet de Tiers lieu dans l'ancienne bibliothèque Aristide Albert dans la Cité Vauban, et de demander les subventions auprès de l'Etat, la DRAC et la Région Paca.

Une nouvelle localisation pour ce projet est proposée afin de l'inclure dans un programme plus ambitieux de reconversion de la chapelle des Pénitents noirs, et de mutualisation avec le futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) en cours de réalisation.

Pour autant, toujours localisé dans la Cité Vauban, ce projet s'inscrit dans la même dynamique de revitalisation, et par ses activités, contribuera à l'émergence d'un projet favorisant le lien social. Il inclura désormais une dimension patrimoniale avec la réhabilitation de ce monument détruit par les flammes en 1982.

Le projet culturel de ce futur Tiers lieu pourra ainsi inclure la thématique de la mise en valeur de l'architecture et des savoirs faire locaux, en articulation avec le futur CIAP.

Il convient donc de définir une nouvelle programmation pour ce lieu et étudier la faisabilité technique et financière de ce projet, qui permettra par la suite de solliciter les partenaires financiers pour sa réalisation.

Cette étude comprendra un relevé des existants et un volet maîtrise d'œuvre afin d'assurer dans un premier temps la sécurisation du site et l'arrêt de sa dégradation.

La commune a été lauréate de l'AMI (Appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat/Agence Nationale de Cohésion des Territoires) et devrait bénéficier d'une subvention qu'il convient d'adapter au nouveau projet.

La Banque des Territoires pourra également être sollicitée dans le cadre du programme national « Action Cœur de ville ».

L'estimation prévisionnelle des missions à réaliser est évaluée à 50 000€ HT.

Le plan de financement serait le suivant :

- État (ANCT/AMI Tiers Lieu) (33%): 16 500€
- Banque des territoires (47%): 23 500€
- Autofinancement (20%): 10 000€

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL 2018.10.02/139 du 2 octobre 2018 portant sur l'approbation de la convention cadre du programme national « Action Cœur de ville »,

Vu la délibération n° DEL 2020.02.26/040 du 26 février 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention cadre du programme national « Action Cœur de ville »,

Vu la délibération n° 2020.06.03/061 du 3 juin 2020 actant un projet de Tiers lieu dans la Cité Vauban,

Ceci exposé,

Vu les travaux de la commission Culture, Patrimoine & Tourisme, réunie le 1^{er} décembre,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le lancement d'une étude de programmation et de faisabilité pour la création d'un Tiers lieu en reconversion de la chapelle des Pénitents noirs dans la Cité Vauban,
- De demander les subventions telles que mentionnées dans le plan de financement,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la ville, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 3 (Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN)

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

CULTURE DEL 2020.12.09/173

PUBLIÉ LE **14 DEC. 2020**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Arnaud MURGIA.

Handwritten notes and lines on a document page.

